



**Allocution de la délégation Tunisienne à l'occasion de
La 140^{ème} session de l'Union Interparlementaire
-Doha 04-10 avril 2019-**

- Votre Excellence Madame Gabriela Cuevas Barron, présidente de l'Union Interparlementaire,
- Votre Excellence Monsieur Ahmed Bin Abdullah Al Mahmoud, président du Conseil Consultatif de l'Etat du Qatar,
- Honorables présidents et membres des délégations,
- Mesdames et Messieurs ci-présents,

Il m'est agréable d'être ici parmi vous aujourd'hui sur le sol de l'Etat du Qatar FRERE, pays de la magnanimité, de la beauté et de la grandeur pour prendre part à la 140^{ème} session de l'Union Interparlementaire, et permettez-moi avant tout d'adresser mes vifs remerciements et l'expression de toute ma gratitude au Conseil Consultatif Qatari pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé et pour l'excellente organisation de cette session.

**Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,**

Notre réunion d'aujourd'hui pour débattre du thème « **les parlements comme plateformes de promotion de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit** » reflète indéniablement le souci constant de l'UIP d'être à la page des grandes questions d'actualité sur la scène internationale et de contribuer à en enrichir le débat et à trouver les solutions appropriées à leur propos.

Nul doute que l'éducation est une question vitale et primordiale pour tous les pays du monde qui exige l'engagement et l'implication de tous les parlements dans le but d'établir les outils et les mécanismes susceptibles de mettre en œuvre l'un des objectifs du millénaire pour le développement durable à savoir « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** » de telle sorte que les parlements s'érigent en plateformes qui balisent la voie pour établir des systèmes éducatifs de qualité capables, en premier lieu, de contribuer à relever les défis auxquels le monde est sans cesse confronté, et ensuite pour consacrer la paix, la sécurité et l'état de droit.

**Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,**

L'enseignement en Tunisie a été depuis l'indépendance une locomotive de développement, c'est grâce à l'enseignement d'ailleurs que les institutions de l'état ont été bâties et que l'essor économique et social a été possible. Le rôle de l'enseignement a été hissé en tant qu'ascenseur social contribuant à changer pour le mieux la vie de chacun.

Dépourvue de richesses naturelles importantes, la Tunisie a, en permanence, misé sur l'enseignement faisant de ce secteur un levier de progrès et un outil déterminant pour réaliser le développement durable, dans une société ouverte et accueillante qui a subi tout au long de son histoire plusieurs emprises aussi bien culturelles qu'idéologiques.

Par ailleurs, et malgré le fait que les principes de gratuité de l'enseignement et son caractère obligatoire n'ont pas été mentionnés explicitement dans la constitution du 1^{er} juin 1959, ces deux principes ont toujours été omniprésents dans les lois tunisiennes relatives à l'enseignement, s'agissant aussi bien des lois modifiées que celles en vigueur jusqu'à présent.

La Tunisie, faut-il le rappeler, a ratifié en 1991 la convention internationale relative aux droits de l'enfant qui reconnaît le droit de l'enfant à l'enseignement, et a également publié en 1995 le code de la protection de l'enfant qui a mis en avant des orientations nationales

ambitieuses visant à enraciner le concept de la protection de l'enfant, dont notamment le droit fondamental de bénéficier des différentes mesures préventives à caractère social, éducatif et sanitaire.

En outre, et à la faveur de l'élan révolutionnaire que la Tunisie a connu depuis 2011 ayant rapport à bon nombre de domaines vitaux aussi bien politique qu'économique, social et culturel, des réformes politiques inappréciables et d'envergure ont été entreprises, à la tête desquelles on peut fièrement citer comme exemple l'adoption de la constitution du 27 janvier 2014, la constitution de la 2^{ème} république qui a consacré l'égalité dans les droits et les devoirs entre citoyens et citoyennes sans discrimination aucune, comme le droit à l'enseignement et son caractère obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, et ce en harmonie avec les dispositions de la loi d'orientation N° 80 de 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement qui condamne et sanctionne le tuteur en cas de non-scolarisation de son enfant ou s'il le prive de poursuivre sa scolarité alors qu'il a moins de 16 ans. Cette loi interdit aussi le renvoi définitif des enfants de tous les établissements éducatifs s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 16 ans.

Les dispositions de la constitution stipulent en outre que **« l'état garantit le droit à l'enseignement public et gratuit à tous ses niveaux. Il veille à mettre les moyens nécessaires au service d'une éducation, d'un enseignement et d'une formation de qualité »**.

**Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,**

La nouvelle constitution Tunisienne stipule que **« L'État assure les conditions propices au développement des capacités de la jeunesse et à la mise en œuvre de ses potentialités. Il encourage les jeunes à assurer leurs responsabilités et à élargir leur contribution au développement social, économique, culturel et politique »**, et cette disposition illustre sans conteste que l'état Tunisien s'emploie à investir dans la matière grise et parie sur l'homme, attestant le lien solide et inébranlable qui existe entre la paix et l'éducation, dans la mesure où le concept de la paix s'applique aussi bien à la paix intérieure inhérente à chaque individu et garanti par la même la coexistence pacifique avec l'autre.

L'engagement de la Tunisie en matière d'éducation et l'intérêt qu'elle ne cesse de porter à l'enseignement et à la nécessité d'investir inlassablement dans l'intelligence humaine découlent du fait que la mise à niveau de l'enseignement et le perfectionnement de la qualité de l'éducation et de la formation s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale et résolue que notre pays s'est tracée qui ambitionne de réaliser les objectifs du développement durable et prémunir les générations présentes et futures contre les fléaux de l'ignorance, de la violence, de l'extrémisme et du terrorisme.

La Tunisie aspire, en effet, à impliquer davantage la jeunesse dans l'action de la société civile pour qu'elle soit active, ambitieuse et entreprenante. La jeunesse partout dans le monde est appelée à être une force positive, effective et constructive sur laquelle la société tout entière peut compter. C'est une question d'adaptation à son environnement, de volonté à toute épreuve, d'engouement pour le savoir, l'apprentissage et la culture. C'est ce qu'on appelle un « **bon citoyen** » qui donne l'exemple, contribue à ériger la culture de la paix sociale et tient à respecter fidèlement l'état de droit.

De ce fait, l'enseignement tâche essentiellement d'enraciner chez les enfants et les jeunes les vertus authentiques universelles afin de s'imprégner de valeurs telles la coexistence, le vivre-ensemble, la modération, le juste milieu, la tolérance et l'acceptation de l'autre. On ne peut que se rappeler à cet égard la citation du grand poète et romancier français Victor Hugo « **Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison** ». Cette citation enseigne tout à fait la justesse et la pertinence des choix et orientations de la Tunisie qui s'appuient, non seulement, sur l'enseignement en tant que facteur culturel pour s'éduquer sur des valeurs comme la tolérance, l'ouverture sur l'autre, la lutte contre l'extrémisme et le rejet du fondamentalisme, mais aussi en tant que facteur intellectuel et éthique favorisant l'enracinement de l'état de droit et la primauté de la loi.

**Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,**

Pour conclure, tout en tenant à vous réitérer toute notre joie et notre fierté d'être parmi vous aujourd'hui, nous soulignons qu'il est de notre devoir, en tant que parlementaires, d'être une force de proposition, d'initiative et d'action. Nous espérons, au demeurant, que ce débat balisera la voie pour que les parlements contribuent efficacement à l'avenir à instaurer des sociétés où règnent paix et sécurité et dans lesquelles l'état de droit est respecté.

Je suis tout à fait persuadé, d'ailleurs, que notre rencontre contribuera à inciter les parlements à œuvrer davantage pour relever les défis auxquels le monde aujourd'hui est confronté comme la pauvreté, le terrorisme et l'extrémisme à même d'établir les valeurs de tolérance et d'ouverture sur l'autre et de consacrer les valeurs de démocratie et des droits de l'homme de manière à atteindre les objectifs du développement durable à l'horizon 2030 et réaliser le meilleur pour notre monde.

Je vous réitère mes salutations les plus distinguées et je souhaite à nos travaux le plein succès.

Je vous remercie pour votre attention.